

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article542>

Rapt d'un père & de son fils de 5 ans : Lettre des avocats

- Actualité -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : lundi 8 septembre 2008

Mis à jour le : lundi 13 octobre 2008

UGTG.org

Sarah ARISTIDE, Roland EZELIN et Evita CHEVRY

Avocats au Barreau de la Guadeloupe

Aff : Jephthé DEPREUX et Tilus DEPREUX c/ Prêfecture

Pointe-à-Pitre, le 03 Septembre 2008

Monsieur le Prêfet,

[\[Jephthé & papa'y {JPEG}\]](#) Nous avons reçu très récemment en entretien Madame X [1] (ce que vous comprendrez aisément eu égard aux diligences, voire au zèle, de vos services) dans le dossier visé en référence.

De plus et par des moyens de fortune, Monsieur DEPREUX a aussi nous faire parvenir un écrit que nous vous joignons pour que vous en appréciez la teneur!

Nous tenions à vous faire part de notre profonde indignation agissant de la reconduite d'un père et de son enfant dans un pays dévasté récemment par trois cyclones (avec les conséquences humaines et économiques que vous ne sauriez ignorer!) et menacé par un quatrième.

Nous n'avons pas l'intention de discuter plus avant de « la égalité » de la procédure utilisée, les balbutiements médiatiques de votre représentant, nous ayant conforté quant à « l'indélicatesse juridique » dans laquelle vous vous êtes placés.

D'ores et déjà, d'urgence mandatés par la mère, représentante légitime du jeune Jephthé et par Monsieur DEPREUX, nous entendons agir tant sur le plan administratif que pénal...

Il nous est insupportable de constater régulièrement les manquements les plus flagrants à la loi, dont certains représentants de l'Etat peuvent se rendre coupables en Guadeloupe.

Comment attendre une population qu'elle se conforme aux règles de droit quand ceux là même sensés la faire appliquer la bafouent ?

Vous aurez compris que nous voulons dénoncer publiquement des agissements fautifs et répressifs, qui révoltent l'ensemble de la population guadeloupéenne qui nous a ouvertement manifesté son soutien.

C'est la raison pour laquelle nous transmettons copie de la présente à l'ensemble des médias locaux.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Prêfet, à l'expression de nos salutations distinguées.

Sarah ARISTIDE, Roland EZELIN et Evita CHEVRY

[1] Vous comprendrez que nous prÃ©servons volontairement sont identitÃ©